

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SERVICE D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE DE GRAVELINES
LOT 3 : ASSURANCES DES VEHICULES ET DES RISQUES ANNEXES

1.1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu l'inscription l'Article **6161** du Budget,

Vu la décision municipale n°**2023/135** en date du **20 novembre 2023** relative au marché de service d'assurances pour la commune de Gravelines déclarant infructueux le lot 3 – Assurance des véhicules et des risques annexes,

Considérant la possibilité de recourir à un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalable, visé à l'Article **R .2122-2 1°** du code de la commande publique,

Considérant l'avis de la mini commission d'appel d'offres en date du **28 novembre 2023**,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer le marché de service d'assurances pour le lot 3 - Assurances des véhicules et des risques annexes comme suit :

Titulaire :

ASSURANCES SECURITE (Assureur LA SAUVEGARDE GMF) – 64 es Avenue Kennedy – 59000 LILLE

Offre retenue, montant TTC / an :

Variante imposée – solution alternative n°1

Prime évaluée à 72 648,48 €

Franchises : Cyclos – NVEI – VAE : 75 €, Véhicules légers : 500 €, véhicules lourds : 800 €, marchandises transportées : 600 €, bris de machine : 1000 €

Article 2 : Le marché est conclu pour une durée de 60 mois à compter du 1^{er} janvier 2024

Article 3 : La dépense sera imputée à l'Article **6161** du Budget,

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2023/ 170

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SERVICE D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE DE GRAVELINES
LOT 3 : ASSURANCES DES VEHICULES ET DES RISQUES ANNEXES

1.1 - Marchés Publics

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **14 DEC. 2023**
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **14 DEC. 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **14 DEC. 2023**